



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2022-120

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2022

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Service de la Coordination des Politiques Publiques

04-2022-07-13-00001 - AP n°2022-194-001 du 13 juillet 2022 chargeant Mme Nathalie WILLIAM, sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier, de la suppléance de Mme Violaine DEMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence du samedi 16 juillet 2022 à 12h au dimanche 17 juillet 2022 à 23h59 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-07-13-00001

AP n°2022-194-001 du 13 juillet 2022 chargeant
Mme Nathalie WILLIAM, sous-préfète de
l'arrondissement de Forcalquier, de la
suppléance de Mme Violaine DEMARET, Préfète
des Alpes-de-Haute-Provence du samedi 16 juillet
2022 à 12h au dimanche 17 juillet 2022 à 23h59

Digne-les-Bains le 13 JUIL. 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2022 - 194 - 001
chargeant **Mme Natalie WILLIAM**, sous-préfète de
l'arrondissement de Forcalquier, de la suppléance de
Mme Violaine DEMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-
Provence du samedi 16 juillet 2022 à 12h00 au dimanche
17 juillet 2022 à 23h59

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Violaine DEMARET, préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 février 2021 portant nomination de M. Paul-François SCHIRA, maître des requêtes au Conseil d'État détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, sous-préfet de Digne-les-Bains ;

VU le décret du Président de la République en date du 30 septembre 2020 portant nomination de Mme Natalie WILLIAM, administratrice territoriale détachée en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Forcalquier ;

Considérant l'absence simultanée de Mme Violaine DEMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, et de M. Paul-François SCHIRA, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, du samedi 16 juillet 2022 à 12 h au dimanche 17 juillet 2022 à 23h59 ;

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX



Affaire suivie par : Aurélie BALDO

Tél : 04 92 36 72 37

Mel : aurelie.baldo@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)

Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Mme Natalie WILLIAM, sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier, est chargée de la suppléance de Mme Violaine DEMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, du samedi 16 juillet 2022 à 12 h au dimanche 17 juillet 2022 à 23h59.

Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours administratif gracieux devant la préfète des Alpes-de-Haute-Provence ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (22-24 rue de Breteuil – 13 281 Marseille cedex 06)

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 :

Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture.



Violaine DEMARET